

Préfecture du Rhône

code postal 69210 Commune de SOURCIEUX LES MINES code Insee 69177

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

Rectification d'erreur matérielle date 15/01/14 aléa Inondation (Brévenne et Turdit Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : La note de présentation Le règlement Les documents graphiques Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4. 1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * consulta	1, Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2009-5867	du	13/10/09		mis à jour le	28/01/1	9			
Approuvé date 22/05/12 aléa Inondation (Brévenne et Turdit Rectification d'erreur matérielle date 15/01/14 aléa Inondation (Brévenne et Turdit Rectification d'erreur matérielle date 15/01/14 aléa Inondation (Brévenne et Turdit Inondation (Brévenne	2. Situation de la commune au regard o	d'un ou plusie	eurs plans de pré	vention de risque	s naturels [PPF	Rn]				
Rectification d'erreur matérielle date 15/01/14 aléa Inondation (Brévenne et Turdit Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : La note de présentation Le règlement Les documents graphiques Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3,1 La commune est située dans le permètre d'un PPR m date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux aui non 4.5 Etaution de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le pérmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 4.2 La commune est située dans le pérmètre d'un PPR t approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité application des articles R 634 et R 125-32 du code de l'environnement modifiés par les decrets n'2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité rès faible faible modérée moyenne foi Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles R 634 a faitle R	La commune est située dans le périr	mètre d'un PP	Rn				oui	X non	1	
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : La note de présentation Le règlement Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est stuée dans le pénmètre d'un PPR m date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 4.5 Etuation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le pénmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non 4.2 La commune est située dans le pénmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité an application des articles R 634 et R 125-32 du code de l'environnement modifiés par les décrets n'2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité rès faible faible modérée moyenne foi Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement set : Article D563-81 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles R 634 et R 125-23 du code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles R 613-84 en secteur d'information sur les sols (SIS) oui Non Les documents de référence men	Approuvé	Approuvé date 22/05/12					Inondation (Brévenne et Turdine)			
La note de présentation Le règlement Les documents graphiques Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le pérmètre d'un PPR m 4.1 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé 4.2 Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard du zonage règlementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 4. commune est située dans une zone de sismicité 2. consultable sur Internet * 4. consultable sur Internet * 4. consultable sur Internet * 5. Situation de la commune au regard du zonage règlementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 4. commune est située dans une zone de sismicité 4. consultable sur Internet * 5. Situation de la commune au regard du zonage règlementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-24 du Code de l'environnement est : 4. Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité 5. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon 6. In application des articles R 564 et a l'article R 125-24 du Code de l'environnement sont : 5. Consultable sur I	Rectification d'erreur matérielle	date 15/01/14 aléa				Inondation (Brévenne et Turdine				
La note de présentation Le règlement Les documents graphiques Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le pérmètre d'un PPR m 4.1 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé 4.2 Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard du zonage règlementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 4. commune est située dans une zone de sismicité 2. consultable sur Internet * 4. consultable sur Internet * 4. consultable sur Internet * 5. Situation de la commune au regard du zonage règlementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 4. commune est située dans une zone de sismicité 4. consultable sur Internet * 5. Situation de la commune au regard du zonage règlementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-24 du Code de l'environnement est : 4. Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité 5. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon 6. In application des articles R 564 et a l'article R 125-24 du Code de l'environnement sont : 5. Consultable sur I										
Les documents graphiques Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux 3.1 La commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le pérmètre d'un PPR m date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le pérmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Oui non 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n'2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité 2010 1-1255 La commune est située dans une zone de sismicité 2010 1-1255 La commune est située dans une zone de sismicité 2010 1-1255 La commune est située dans une zone de sismicité 2010 1-1255 La commune est située dans une zone de sismicité 2010 1-1255		nnés à l'article	R125-24 du Code	e de l'environnemen	nt sont:	cc	onsultable sur	Internet *	* x	
Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non date aléa Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4. 1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non 4.2 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité oui non 5. Situation des arcueles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n'2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne for Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon consultable sur Internet * Situation des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon consultable sur Internet * Situation des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environ	The state of the s								********	
3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé aléa date aléa Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 663-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n'2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité consultable sur Internet * Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) consultable sur Internet *	The contract of the contract o	e merendetjeldi et	national community as on tall			cc				
Atte date aléa Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé aléa Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non date aléa Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité oui non situation des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n'2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 X 2 zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne foi Le document de réference mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement sont : Consultable sur Internet *	Le règlement du PPR approuvé intèç	gre des prescri	iptions de travaux				oui	X non	1	
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non date aléa Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne for Le document de réference mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L 1333-22 et L .1333-29 du code de santé publique et L .125-23 du code de l'environnement La commune est située à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L .1333-22 et L .1333-22 et L .0332-22 et L .0332	3. Situation de la commune au regard c	d'un ou plusie	eurs plans de pré	vention de risque:	s miniers [PPR	m]				
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPRt] 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non date aléa Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n*2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne for Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est: Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 oui X non Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx	3.1 La commune est située dans le p	périmètre d'un	PPR m				oui	non	X	
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 et La commune est située dans une zone de sismicité Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon an application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet *		date			aléa					
A Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Couil non Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité Zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 Itrès faible faible modérée moyenne foi Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est: Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: action de la commune au regard du zonage à potentiel radon Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connalssances/Environnement/expertlses- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx	Les documents de référence mention	nnés à l'article	R125-24 du Code	e de l'environnemen	it sont:	CC	onsultable sur	Internet *	2 2 3 •	
4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Coui non Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité Zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 Itrès faible faible modérée moyenne foi Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-29 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur Internet *	Le règlement de ce PPR intègre des	prescriptions	de travaux							
4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité a consultable sur louis foit de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité a paplication des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité a consultable sur louis foit de la commune au regard du zonage à l'article R 125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R 125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon en application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R 125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx	the state of the s	in the section of the		vention de risques	s technologique	e l PPR t				
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité 20ne 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne foi Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité 5. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : 2010 X non Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : 2011 A non 2012 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : 2013 A non 2015 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : 2015 A non 2016 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : 2016 A non 2017 A non 2018 A non 2018 A non 2018 A non 2019 A non		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•				non	X	
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne foi Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité consultable sur Internet * 5. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet *	4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé						oui	non	X	
Consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux		date	hadasak Panakalanian Ara Pekkan mangka Maka-Jahar Panasana Jaka-		aléa				na atamanan	
Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne foi Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est: Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité consultable sur Internet * Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx	Les documents de référence mention	nnés à l'article	R125-24 du Code	e de l'environnemen	t sont:	co	nsultable sur	Internet *		
Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 X zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne foi Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est: Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité consultable sur Internet * Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx	Le rèalement de ce PPR intègre des	prescriptions	de travaux	STATE WARREN			oui	non	1.74.7.1.	
La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * C. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx	5. Situation de la commune au regard den application des articles R 563-4 et R 12 La commune est située dans une zon Le document de référence mentionne	lu zonage ré g 25-23 du code ne de sismicité é à l'article R1.	lementaire pour de l'environnement é 25-24 du Code de	nt modifiés par les o zone 1 zor très faible l'environnement es	décrets n°2010-1 ne 2 X zone faible mo	254 et 20 : 3 dérée	zone 4 moyenne		forte X	
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon n application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx	. Situation de la commune au regard d	le la pollution	de sols							
. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon in application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx				de l'environnemen	t sont:		oui	non	X	
La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx						co	nsultable sur	Internet *		
in application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx consultable sur Internet *										
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx Cartographie consultable sur internet *	En application des articles L.1333-22 et L.	1333-29 du co	ode de santé public	que et L 125-23 du	code de l'enviror	inement				
Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx							oui	X non	1	
niò esciaintes	Cartographie consultable sur https://ww	ww.irsn.fr/FR/	connaissances/E	nvironnement/exp		C	onsultable sur	Internet	* X	
niò esc la intes										
pieces jointes			pièc	es jointes	THE REPORT OF THE					

en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Date

Documents réglementaires en vigueur consultables sur : http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-lapopulation/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone

Cartographie consultable sur: http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ial.map

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr/ dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi catastrophes technologiques nombre

Site* www.rhone.gouv.fr

La cheffe du service PAR G. GUERLAVAS